

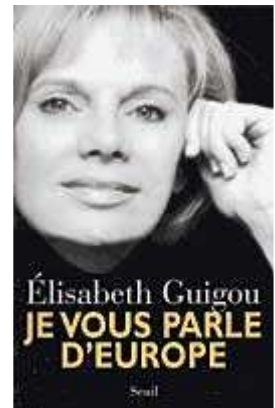
Choisir la cause des femmes

ENTRETIEN : Élisabeth Guigou

Actuellement députée socialiste de Seine-Saint-Denis, Elisabeth Guigou fut la première femme à être garde des Sceaux.

Cette brillante femme politique a mené sous le gouvernement Jospin de nombreux combats pour les femmes dont la parité, l'égalité homme-femme, etc.

Dans un important ouvrage étayé par une solide argumentation paru au Seuil *Je vous parle d'Europe*, elle offre une vision humaniste de l'Europe. Où il est question d'une Constitution pour l'Europe unifiée, de valeurs et d'idéaux capables de contrebalancer la puissance des Etats-Unis, de réels progrès des institutions mais aussi de la nécessité d'avancées sociales et féministes.



CHOISIR : Le projet d'une Constitution européenne, dispose que le principe de notre Europe de demain sera « un marché unique où la concurrence est libre et non faussée ». L'objectif de l'Europe serait aussi de « promouvoir une économie sociale de marché hautement compétitive ». Le « droit à l'emploi » a été remplacé par « droit de travailler » et « droit de chercher un emploi ». N'est-ce pas un recul important ?

ÉLISABETH GUIGOU : Selon moi, l'Europe est certainement trop libérale et pas assez sociale mais elle est infiniment moins libérale et beaucoup plus sociale que le monde qui nous entoure. Et donc, elle peut être de ce point de vue une protection face aux dangers liés à la mondialisation, à ses effets pervers. Ainsi, il faut voir l'Europe en dynamique, avec une Constitution perfectible.

CH : Mais comment une Constitution peut-elle être dynamique ?

E.G : Le Parlement européen et les conventionnels ont bien fait de dire : nous voulons une Constitution. Ceci dit, l'intitulé juridique adéquat c'est « Projet de traité constitutionnel ». Ce texte constitutionnel devra être adopté d'abord par chacun des parlements et chacun des gouvernements. C'est la raison pour laquelle il est absurde de vouloir instituer le Parlement européen en assemblée constituante.

Donc, cette Constitution est certainement perfectible, pas moins et pas plus que les traités actuels. Elle devra être, je le regrette, révisée à l'unanimité. Elle aurait pu l'être à la majorité, cela aurait été bien mieux.

CH : Le principe de l'égalité homme-femme ne figure pas dans l'article 1-2 qui traite des valeurs de l'Union mais dans l'article 1-3 qui traite des objectifs de l'Union. Or, pour Choisir en tout cas, le principe de l'égalité homme-femme n'est pas un objectif, il est un principe identitaire de l'Europe...

E.G : Il faudra que les pays révisent cet article. Sans doute n'ont-ils pas compris la différence que nous pouvons faire, nous qui avons réfléchi à ces sujets. En France lorsque nous avons mené ce combat sur la parité, nous l'avons mené à partir d'une analyse philosophique, anthropologique. Françoise Héritier, et beaucoup d'autres encore, nous ont aidés. Je me souviens lorsque j'ai présenté le projet de loi constitutionnelle – tirant la leçon des échecs qu'avait eu la proposition de loi faite en 1982, par Gisèle Halimi, alors députée – j'ai réalisé que la seule façon de surmonter l'opposition du

Conseil constitutionnel, c'était de démontrer que le neutre ne servait qu'à masquer la domination du masculin.

L'humanité étant sexuée, les femmes n'étaient pas une catégorie. Ce sens profond n'a pas forcément été intégré par nos partenaires qui pensaient que l'essentiel était qu'il y ait autant de femmes que d'hommes autour d'une table. Ils minimisaient aussi la signification profonde de cet enjeu.

CH : Que va faire l'Europe pour appliquer les critères qui ont été adoptés à l'unanimité à Pékin en 1995 (à savoir que l'égalité des hommes et des femmes est un principe de base de la démocratie et de la reconnaissance de la dignité humaine) ? Dans votre livre vous parlez plus social que féminisme ?

E.G : Parce que, pour moi, cela va ensemble. Reste que cela ne m'a pas empêchée de mener des combats féministes. Pourquoi est-ce que le social est si important au niveau européen ?

Quand on travaille au Parlement européen ou dans le Conseil européen et qu'on voit fonctionner la commission, on s'aperçoit d'abord, qu'on est infiniment plus féministe dans les milieux européens qu'on ne l'est en France. Jacqueline Nonon affirmait : « La cause des femmes passe par l'Europe ». Et en effet, la cause des femmes est très avancée au niveau européen, il y a énormément d'acquis, sans doute pas suffisants, certes.

Mais il faut reconnaître que c'est l'Europe qui a fait évoluer notre législation dans le bon sens. D'abord, elle ne l'a pas fait régresser, contrairement à ce qu'on aurait pu craindre. Tout au contraire, elle nous a fait avancer sur des législations sociales qui bénéficient aux hommes mais plus principalement aux femmes, du fait dont la société fonctionne.

Par exemple, nous n'avons pas de directive réglementant le travail sur écran en France, travail extrêmement répandu et surtout majoritairement effectué par des femmes. Il n'y avait aucune réglementation sur les temps de pause, les examens médicaux. Voici une réglementation qui n'existait pas en France et qui existe en Europe. Ainsi, on peut dire en général, que les législations européennes sont là pour élever le niveau de ceux qui étaient les moins avancés. C'est vrai que je parle peu spécifiquement des femmes dans mon livre parce que, selon moi, c'est au niveau européen un combat qui va de soi. Je pense qu'en revanche, nous avons un retard profond sur le plan social et que si nous rattrapons ce retard, par exemple en matière d'emploi, ce seront les femmes qui en profiteront.

Ainsi les femmes sont davantage au chômage que les hommes, ce sont elles qui s'installent le plus dans le travail précaire, ce sont elles qui sont les moins qualifiées.

Or quand nous disons dans les objectifs européens et sociaux que nous devons lutter contre le chômage, la précarité, l'absence de formation, nous travaillons principalement pour les femmes.

CH : Mais cela ne revient-il pas à nier la discrimination, l'inégalité spécifique dont souffrent les femmes ?

E.G : Encore une fois, je suis d'accord avec vous ! Il faut des mesures particulières aux femmes. Ce que j'observe simplement au niveau européen c'est que les mesures d'actions positives, les mesures particulières en faveur des femmes, ont été prises ou recommandées. Sur un certain nombre de sujets, nous avons des « guidelines », des principes européens, et après à charge pour chaque pays de traduire dans sa législation. Exemple : notre législation sur la famille qui n'est pas inspirée par l'Europe. Lorsque j'ai voulu travailler au niveau européen sur ce sujet, je me suis dit tu vas régler le problème des couples binationaux divorcés, parce que c'était insupportable pour les mères victimes des enfants qu'on enlevait, ce qui se passait rarement en sens inverse. Pour résumer, je pense que l'essentiel, du combat féministe au niveau européen a été gagné, certainement pas la totalité.

CH : Il y a vingt ans, Choisir a soutenu à Bruxelles, la création de « la clause de l'Européenne la plus favorisée ». But : harmoniser le statut des femmes en prenant dans la législation de chaque pays ce qu'il y avait de plus avancé, (par exemple la parité en politique en Suède, l'accueil dans les maternités en France etc.). D'après vous, est-ce un projet fou ?

E.G : C'est en tout cas l'objectif que nous poursuivons ! Déjà, nous visons à aligner vers le haut, à prendre ce qu'il y a de mieux chez les uns et les autres. Cela ne va pas se faire tout de suite. Pourquoi ? Parce que si on prend l'exemple des maternités, ce n'est pas une compétence de l'Europe, c'est une compétence nationale. Pour le droit de la famille, le divorce, idem.

L'avortement c'est la même chose, les Irlandais diront que c'est dans la subsidiarité. Ce que l'on met dans le pot commun, c'est le droit à un système d'assurance maladie. L'Europe n'est pas un État fédéral. Cependant la Constitution a le mérite de clarifier ce qui est de compétence exclusive européen, ce qui est de compétence partagée, et ce qui est finalement réservée aux Etats avec la possibilité pour l'Europe d'intervenir mais seulement en compétence d'appui. Par exemple, l'éducation est une compétence d'appui et non une compétence européenne : l'Europe peut avoir des programmes, par exemple comme Erasmus, mais cela ne vient qu'en appui des programmes nationaux. Du point de vue des femmes, si nous nous calons sur le modèle le meilleur, c'est une excellente idée, sauf qu'il n'existe pas une compétence générale vis-à-vis des femmes. Il ne faut surtout pas abandonner cette idée, au contraire il faut essayer de la faire avancer. Pour ce faire, il faudrait faire voter une recommandation, une résolution par le Parlement européen, et une fois que celle-ci serait votée, le Parlement européen exigerait de la commission d'énoncer comment elle est en mesure de respecter ce principe.

C'est à cette seule condition qu'on y arriverait. Moi, en tout cas, je vous promets de soutenir ce combat !

(...)

[extraits]

Propos recueillis par Isabelle Gaudé, Gisèle Halimi et Martine Houyvet.